

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022

DELIBERATION N°2022.00038

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES « MAISON DU TEMPS LIBRE »

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 110

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 08 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220127-D20220003810

DATE D’AFFICHAGE :08 février 2022

M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Martial FAUCHET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES « MAISON DU TEMPS LIBRE »

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

CONTEXTE

Par délibération n° 06/20210616 en date du 16 juin 2021, le conseil municipal de Saint-Paul-en-Jarez a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : réhabilitation et extension de la salle des fêtes « Maison du temps libre ».

Il s'agit du 1^{er} projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 2 665 763,73 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Etudes, MOE, frais divers	316 262,61 €	Fonds chaleur	94 000 €	3,6%
Travaux	2 092 900 €	Fonds de concours SEM	1 285 881,86 €	48,2%
Equipements	256 601,12 €	St-Paul-en-Jarez	1 285 881,87 €	48,2%
TOTAL	2 665 763,73€	TOTAL	2 665 763,73 €	100%

Calendrier de réalisation :
Début des travaux : février 2022
Fin des travaux : juillet 2023

MODALITES D'ATTRIBUTION

L'opération de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes « Maison du temps libre » de la commune de Saint-Paul-en-Jarez est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 2 574 162,61 € HT, les dépenses d'équipements des salles et des cuisines n'étant pas éligibles.

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 48,2 % de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

Coût du projet présenté par la commune :	2 665 763,73 € HT
Dépense subventionnable retenue :	2 574 162,61 € HT
Taux de co-financement :	3,6%
Taux de participation de la commune :	48,2%
Taux de participation de Saint-Etienne Métropole :	48,2%

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 1 240 081,30 €.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20 % du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 1^{er} projet déposé par la commune,

Considérant que le plafond de 3 M € dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **attribue un fonds de concours à la commune de Saint-Paul-en-Jarez afin de participer au financement de la réhabilitation et de l'extension de la salle des fêtes « Maison du temps libre », à hauteur de 1 240 081,30 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU